

ESTIMATION DES FRAIS SCOLAIRES

Année scolaire 2026-2027

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous l'estimation des frais scolaires obligatoires et facultatifs pour cette année scolaire 2026-2027.

Conformément au décret du 3 mai 2019, article 1.7.2-5 du Code de l'enseignement, vous trouverez ci-après l'estimation du montant annuel des frais réclamés par notre école. Vous pourrez retrouver également ce document sur le site internet de l'école www.stbenoitstservais.net

(!!! ATTENTION !!! ne confondez pas avec le site internet du secondaire www.stbenoitstservais.be)

<u>Frais scolaires obligatoires</u>	Description	Montant global
Activités scolaires, culturelles et sportives (Classes Primaires)	Cinéma, exposition, théâtre, journées sportives, manifestations extérieures ... (transport compris)	+ ou – 80 €
Activités scolaires, culturelles et sportives (Classes Maternelles)	Cinéma, exposition, théâtre, journées sportives, manifestations extérieures ... (transport compris)	Maximum 56,94 € (en conformité avec la législation)
Piscine Classes Primaires	Entrées à la piscine (en moyenne 25 à 30 baignades par an)	Facturation par bain 4 €
Piscine Classes Maternelles	Projet natation avec les élèves de rhéto (en moyenne 15 baignades par an)	Facturation par bain 2 €
Classes de Neige P6	Pour P6 uniquement (France)	+ ou - 750 €
Classes Vertes P3	Pour P3 uniquement (Belgique)	+ ou - 260 €
Classes de Mer M3	Pour M3 uniquement (Belgique)	Maximum 126,54 € (en conformité avec la législation)

Cotisation de solidarité

En collaboration avec le Conseil de Participation, il a été décidé d'appliquer un pourcentage de solidarité aux différentes sorties scolaires et séjours des classes primaires, ceci afin d'alimenter un fonds social permettant de venir en aide à certaines familles dans des situations financières particulièrement difficiles.

La cotisation de solidarité est fixée à 5% pour les sorties scolaires (culturelles et sportives) et 3% pour les séjours.

<u>Frais scolaires facultatifs</u>	Description	Montant global
Garderie du mercredi après-midi	A partir de 12h30 jusqu'à 18h	3 €/heure
Garderie du matin Temps de midi Garderie de fin de journée	Matin (7h30-8h15) Temps de midi (12h20-13h15) Fin de journée (15h20-18h)	Forfait de 40€ par période

Dîners chauds, sandwiches et soupes

Au niveau des dîners chauds et des sandwiches, les renseignements, commandes et inscriptions peuvent se faire au secrétariat. Les commandes de dîners chauds et soupe devront être effectuées avec un formulaire disponible sur le site de l'école. Le paiement devra être effectué sur le compte indiqué sur le formulaire afin de valider la commande. Les sandwiches sont commandés en classe pour le primaire et au secrétariat pour les maternelles.

Manuels scolaires P5-P6

Comme annoncé dans la communication que vous avez reçue, à partir de l'année prochaine, pour les élèves de P5 et P6, notre établissement propose aux familles qui le souhaitent un système d'achat groupé facultatif mis en place avec un partenaire externe. Ce service est optionnel et chaque famille reste libre d'acquérir les ouvrages par le canal de son choix.

Pour accéder au système d'achat groupé, scannez ce QR code :



Conformément aux circulaires 7136 et 7737, ce service est facultatif, sans obligation d'achat et sans avantage financier pour l'établissement.

Temps de midi et garderies

Vous aurez sans doute appris par la presse que la ville de Liège est actuellement soumise à un plan de gestion imposé, selon elle, par les autorités régionales, et dans ce cadre, la ville est tenue de mettre un terme à différents mécanismes de gratuité existant au sein de ses services. L'accueil extrascolaire est malheureusement visé par les mesures prises.

Dans ce contexte, la ville de Liège a élaboré un nouveau règlement visant à mettre fin à la gratuité totale de l'accueil extrascolaire dans ses établissements et, pour respecter les dispositions légales, dans les établissements libres organisés sur le territoire de la ville. Le 30 juin 2026, le Conseil Communal a voté un nouveau règlement. Celui-ci ne modifie pas actuellement les heures d'accueil des élèves le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi. Par contre, une modification intervient puisqu'une contribution financière doit être demandée aux familles.

Nous rappelons également que la législation interdit aux écoles de financer l'organisation du temps extra-scolaire avec ses subventions de fonctionnement. Ce qui signifie qu'il est interdit, pour notre école, de laisser en place une garderie gratuite, sous peine de générer nous-mêmes un avantage social.

La ville de Liège continue néanmoins de participer financièrement, au moins en partie, à la mise en place de l'accueil extrascolaire. Elle demande cependant aux écoles de l'enseignement libre de fonctionner avec un système de forfait (avec une tarification minimale imposée). Ce système devra faire l'objet d'une évaluation au mois de décembre afin de voir si des ajustements sont nécessaires (toujours en regard de la loi sur les avantages sociaux).

Le forfait établi actuellement pour notre école fondamentale est de 40€ par période de l'année scolaire. Pour rappel, l'année scolaire compte 5 périodes : du 24/08 au 18/10, du 02/11 au 20/12, du 04/01 au 21/02, du 08/03 au 25/04 et du 10/05 au 02/07. Qui doit payer ce forfait ? Tout parent dont l'enfant fréquente au moins une fois un des moments d'accueil extra-scolaire : le matin de 7h30 à 8h15, le midi de 12h20 à 13h15 et le soir de 15h20 à 18h.

Nous sommes conscients que la mise en place de ce forfait temps de midi/garderies risque de représenter un coût pour les familles. Soyez assurés que notre objectif principal reste d'assurer un encadrement de qualité au prix le plus juste (nous travaillons pour pouvoir assurer ce service à prix coûtant). Nous vous rappelons également que ces frais feront l'objet d'une attestation fiscale que vous recevrez. Enfin, il nous semble important d'insister sur le fait que c'est une situation qui ne touche pas que notre école, mais bien toutes les écoles de la ville de Liège.

En conclusion, la situation sera réévaluée en décembre et la facturation des périodes à partir du mois de janvier dépendra du financement qui sera octroyé ou non par la ville de Liège.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que la garderie du mercredi après-midi reste un moment d'accueil particulier, qui concerne un nombre peu élevé d'élèves et qui fait l'objet d'une facturation séparée (3€/h de 12h30 à 18h).

Informations complémentaires

- **Trois décomptes périodiques** seront envoyés pendant l'année scolaire. C'est à ces moments que nous vous demanderons d'effectuer les paiements.
- La participation financière aux voyages scolaires sera demandée en début d'année scolaire dès le premier décompte.
- Les factures impayées des années scolaires précédentes restent dues à l'école. Le secrétariat et l'économat continuerons donc de vous les réclamer.
- Si un changement dans ces frais devait intervenir, vous en seriez avertis par mail avant le jour de la rentrée. Nous rappelons qu'il est important que nous soyons en possession d'une adresse mail que vous relevez régulièrement.

Pour terminer, nous vous rappelons que, pour toute question financière, vous pouvez contacter Mme Ruggiero au secrétariat (vruggiero@stbenoitstservais.be) ou l'économat du Centre Scolaire (compta@stbenoitstservais.be).

Avec toute notre collaboration.

L'équipe de Direction